

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 1 et 1½ p. 100 par année, calculé tous les six mois et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1953, le total en était de \$62,689,000 et le nombre de déposants à cette date, d'environ 100,000. La province compte 21 succursales en activité.

Alberta.—Dans cette province, 45 succursales de la Trésorerie acceptent des dépôts d'épargne, dépôts qui s'élevaient le 31 mars 1953 au total de \$18,977,705, dont \$14,495,141 payables sur demande et portant intérêt de ½ p. 100 à 1½ p. 100 et \$4,482,564 payables un an après le dépôt et portant intérêt de 1 p. 100 à 2 p. 100.

La Trésorerie provinciale a émis des certificats sur demande portant intérêt à 1½ p. 100 ou des certificats à terme pour un, deux, trois, quatre ou cinq ans, en coupures de \$25 ou plus, portant intérêt à 2 p. 100 pour un ou deux ans, à 2½ p. 100 pour trois ou quatre ans et à 2½ p. 100 pour cinq ans. Le montant global des certificats d'épargne s'établissait le 31 mars 1953 à \$307,614, dont \$129,764 en certificats sur demande et \$177,850 en certificats à terme. Les dépôts publics en vue de l'achat de ces certificats ont été discontinués depuis avril 1951.

Autres caisses d'épargne.—La Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, disposait le 31 mars 1953 d'un capital versé et d'une réserve au montant global de 7 millions de dollars, de dépôts d'épargne de \$186,887,958 et d'un passif global de \$194,238,816. L'actif global s'élevait à \$194,374,976, dont plus de 160 millions en obligations fédérales, provinciales et municipales. La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de La Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec) sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, légalement constituée en corporation par une loi de l'assemblée législative canadienne en 1855 et pourvue d'une charte fédérale en vertu du chapitre 7, 34 Victoria, déclarait le 31 mars 1953 des dépôts d'épargne de \$27,234,043 et un capital versé et une réserve au montant global de 3 millions. Le passif s'élevait à \$30,443,868 et l'actif, à \$30,886,522.

Le tableau 23 donne les dépôts d'épargne de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et de la Banque d'Économie du Québec pour les années terminées le 31 mars 1939-1953.

23.—Dépôts à la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et à la Banque d'Économie de Québec, années terminées le 31 mars 1939-1953

NOTE.—Les chiffres de 1868-1926 figurent aux pp. 847-848 de l'*Annuaire* de 1926 et ceux de 1927-1928, à la p. 1012 de l'édition de 1946.

Année	Dépôts	Année	Dépôts	Année	Dépôts
	\$		\$		\$
1939.....	81,566,754	1944.....	103,276,757	1949.....	184,250,615
1940.....	79,838,963	1945.....	122,574,607	1950.....	192,567,275
1941.....	76,391,775	1946.....	140,584,525	1951.....	193,982,871
1942.....	74,386,412	1947.....	153,137,545	1952.....	200,342,385
1943.....	84,023,772	1948.....	170,103,786	1953.....	214,122,001

Coopératives de crédit*.—Ces institutions sont des associations coopératives d'épargne et de prêt grâce auxquelles les membres unis par un lien commun d'association mettent leurs épargnes en commun en vue de se consentir entre eux des prêts pour des fins de "de prévoyance et de rapport". A la fin de 1952, les dix provinces

* Rédigé par J. E. O'Meara, Division de l'économie, Service des marchés, ministère de l'Agriculture, Ottawa.